

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS108

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit la mention des centres d'information et d'orientation qui n'ont pas vocation à disparaître